



# PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Réunion** **Vendredi 2 juillet 2021 à 18h00**, au Kyriad Mirande à DIJON et par visioconférence

---

**Présidence :** **M. Daniel FONTENIAUD (*en présentiel*)**

---

**Présents :** ***Par visioconférence*** : Patricia BEAURENAUD – Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Joël GODARD – Yves MUTTI (*représentant Daniel ROLET*) - Christian PERDU - Gérard POPILLE – Philippe PRUDHON – Jacques QUANTIN – Christian RENIER – Emmanuel SAILLARD - Michel SORNAY - Thierry WANIART

***En présentiel*** : Stéphane BONARDOT - Véronique GAMBÉY - Jean-François GONDELLIER – Fabrice JACQUES – Thierry MUNINGER - Michel NAGEOTTE - Christophe NOGUES - Bernard PAUTONNIER – Pauline TILLOL (*représentant Daniel DURAND*) - Nicolas VUILLEMIN

---

**Excusés :** Luc BRUDER - Christophe CAILLIET - Daniel DURAND (*représenté par Pauline TILLOL*) - Joëlle PARISOT - Amélie PARIZE - Alain RICHARD (*donne pouvoir à Jacques QUANTIN*) - Daniel ROLET (*représenté par Yves MUTTI*) - Françoise VALLET (*représentée par Christophe NOGUES*)

---

**Assistent à la séance :** ***Par visioconférence*** : René FRANQUEMAGNE – Amandine MENIGOZ (*en partie*)

***En présentiel*** : Sébastien IMBERT - Laurent KLIMCZAK - Vincent SZMATULA

---

En préambule, le Conseil d'Administration a appris avec tristesse les décès :

- De Pierre ARROYOS, vice-président de la Commission de Discipline de la Ligue
- Du papa de Luc BRUDER, membre du Conseil d'Administration
- De l'épouse de Michel DESROCHES, membre de la Commission Régionale Labellisation et PEF de la mandature précédente

et adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles et aux proches.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration félicitent :

- Brigitte HENRIQUES, vice-présidente de la FFF, qui a été élue le mardi 29 juin dernier, présidente du Comité national Olympique et sportif français (CNOSF) et devient la première femme à accéder à ce poste.

Enfin, le Conseil d'Administration regrette l'élimination précoce de l'Equipe de France de l'EURO 2020. Cette sortie de l'épreuve en 1/8<sup>ème</sup> de finale aura des répercussions d'ordre financier puisque la Fédération va perdre au minimum 8,5 millions d'euros par rapport à ses prévisions et potentiellement sur les adhésions en termes de nombre de licencié(e)s pour la saison à venir.

## 1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2021 ET DU BUREAU DU 17 JUIN 2021

- **Réunion du Conseil d'Administration du 28 mai 2021**  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
- **Réunion du BUREAU du 17 juin 2021**  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2 – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

### 2.1 – AGENDA SECOND SEMESTRE 2021

Daniel FONTENIAUD fait part aux membres du Conseil d'Administration des principales dates pour le second semestre 2021 :

- **Lundi 19 juillet – 12h00 : *Conseil d'Administration* (Groupes Seniors) par visioconférence**
- **Mardi 17 août, 10h00 : *BUREX***
- **Jeudi 26 août, 10h00 : *Bureau* à l'hôtel Kyriad Mirande**
- **Mardi 31 août, 10h00 : *BUREX***
- **Samedi 4 septembre : *Rentrée des Arbitres au CREPS***
- **Mardi 7 septembre, 10h00 : *BUREX***
- **Vendredi 10 septembre 2020, 18h30 : *Conseil d'Administration* à l'hôtel Kyriad Mirande**
- **Mardi 14 septembre, 10h00 : *BUREX***
- **Jeudi 23 septembre, 10h00 : *Bureau* à l'hôtel Kyriad Mirande**
- **Mardi 28 septembre, 10h00 : *BUREX***
- **Mardi 5 octobre, 10h00 : *BUREX***
- **Vendredi 15 octobre, 18h30 : *Conseil d'Administration* à l'hôtel Kyriad Mirande**
- **Mardi 19 octobre, 10h00 : *BUREX***
- **Jeudi 28 octobre, 10h00 : *Bureau* à l'hôtel Kyriad Mirande**
- **Mardi 2 novembre, 10h00 : *BUREX***
- **Mardi 9 novembre, 10h00 : *BUREX***
- **Samedi 13 novembre : *Assemblée Générale* de la Ligue (*Palais des Congrès de Dijon*)**
- **Jeudi 18 novembre, 10h00 : *Bureau* à l'hôtel Kyriad Mirande**
- **Mardi 23 novembre, 10h00 : *BUREX***
- **Vendredi 26 novembre, 18h30 : *Conseil d'Administration* à l'hôtel Kyriad Mirande**
- **Mardi 30 novembre, 10h00 : *BUREX***
- **Jeudi 9 décembre, 10h00 : *Bureau* à l'hôtel Kyriad Mirande**
- **Mardi 14 décembre, 10h00 : *BUREX***
- **Samedi 11 décembre, à PARIS : *Assemblée Fédérale***
- **Vendredi 17 décembre, 18h30 : *Conseil d'Administration* à l'hôtel Kyriad Mirande (*à confirmer*)**

## 2.2 – OPÉRATION LICENCES 2021/22 (AIDE FINANCIÈRE)

En préambule, un comparatif du nombre de licences enregistrées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 1<sup>er</sup> juillet 2021 est présenté. La Ligue note un léger recul de 2,57% par rapport à la saison précédente (**Annexe 1**).

Puis Christian PERDU rappelle la mesure incitative votée par le Conseil d'Administration le 28 mai dernier ; il a été effectivement décidé d'encourager les clubs qui procéderaient à l'enregistrement anticipé des licences 2021-2022. En effet, si 25% de l'effectif de la saison N-1 était enregistré au 30 juin 2021, un forfait de 150 euros par club serait versé, soit un total d'environ 104 550 euros.

A ce jour, et dans l'attente du décompte final, ce sont 273 clubs (38,9%), représentant 40 950 euros, qui bénéficieront de cette aide de 150 euros (**Annexe 2**)

## 2.3 – BILAN TROPHÉE MDS

Nicolas VUILLEMIN, Jacques QUANTIN et Christian RENIER dressent le bilan de la l'Animation, dite « Trophée MDS ». Aussi, il est précisé que 294 matches se sont joués avec 207 équipes participantes (*sur 210 équipes inscrites*), générant peu de sanctions : 17 cartons rouges dans le cadre de l'Opération « Je me bouge sans carton rouge ».

Au final, ce sont 183 équipes qui recevront 200€ soit 36 600€ qui seront reversés aux clubs bénéficiaires dans le cadre de ce Challenge. Par ailleurs, 300 ballons seront distribués aux Clubs lauréats de leur groupe.

## 2.4 – ÉVÉNEMENT NATIONAL – RENTRÉE DU FOOT 2021

Daniel FONTENIAUD informe le Conseil d'Administration de la correspondance du Président de la LFA en date du 22 juin dernier relative à la Rentrée du Foot. Il rappelle le calendrier de cette manifestation :

- Dès le **mercredi 25 août 2021** : Rentrée des Ecoles de Football (*intra clubs*)
- Les **18 et 19 septembre 2021** : U10-U11 plateaux interclubs
- Les **25 et 26 septembre 2021** : U6-U9 plateaux interclubs
- Du **11 septembre au 3 octobre 2021** : Tournée promotionnelle FFF et actions satellites dans chaque territoire (*13 étapes dans des clubs lieu de vie*)

L'étape régionale s'effectuera dans un club « Lieu de Vie » et le choix de ce club sera fait de manière conjointe entre la Ligue et la LFA. Les clubs proposés sont : 1- Val de Pesmes (70) 2- Morteau-Montlebon (25) 3- IS-SELONGEY (21)

## 2.5 – DOSSIER « CENTRE DE RESSOURCES DES POUSSOTS »

Daniel FONTENIAUD et Vincent SZMATULA dressent un point d'étape quant à l'avancée du dossier des Poussots (*points sur les travaux et le calendrier, sur la pose de la première pierre et la mise en place de groupes de travail*).

## 2.6 – FORMATION

Jacques QUANTIN dresse un bilan de la saison 2020/21 et une projection sur la saison 2021/22 (**Annexe 3**)

### 3 – SUITE ÉTUDE DU CABINET KHAÏRÉ – PLAN STRATÉGIQUE DE LA LIGUE

Daniel FONTENIAUD revient sur les travaux du Cabinet Khaïré. Il rappelle qu'une restitution a été effectuée le 12 juin dernier lors du séminaire des Elus. Il indique que le Conseil des Présidents de clubs s'est entretenu avec ce cabinet le 22 juin dernier et qu'une restitution et des travaux en ateliers ont également eu lieu le 25 juin à l'occasion de la réunion du Personnel.

Le document de restitution sera adressé prochainement aux élus, au personnel ainsi qu'aux représentants du Conseil des Présidents de Clubs.

La phase opérationnelle va alors débiter à la rentrée sur les axes stratégiques retenus avec la mise en place de groupes de travail.

### 4 – SPORTIF

#### 4.1 – CALENDRIERS 2021-2022

Nicolas VUILLEMIN et Michel NAGEOTTE présentent le projet de Calendriers Généraux Seniors Masculins, Seniors Féminines et Jeunes proposés par la Commission Sportive :

- Calendriers Seniors Masculins (**Annexe 4**)
- Calendriers Féminins Seniors et Jeunes (**Annexe 5**)
- Calendriers Jeunes Masculins (**Annexe 6**)
- Calendriers Futsal Seniors et Jeunes (**Annexe 7**)

Après différents échanges, ces calendriers sont validés à l'unanimité.

#### 4.2 – GROUPES COMPÉTITIONS JEUNES – 2021-2022

Nicolas VUILLEMIN propose de valider les groupes jeunes masculins pour la saison 2021-2022 comme suit :

- **U18R (26 équipes)** (2 groupes de 6, 2 groupes de 7)

Groupe A : Chalon FC – Maconnais UF – Montceau FC – Nevers 58 FC – Paray USC – SNID – Vauzelles ASA

Groupe B : Auxerre AJ 2 – Chevigny AS – Dijon ASPTT 2 – Fontaine les Dijon FC – GJ Sens – Is Selongey – St Apollinaire AS

Groupe C : Champagnole – Jura Dolois Football – Jura Sud Foot – Lons le Saunier RC – Ornans – Pontarlier CA 2

Groupe D : Audincourt – Belfortaine ASM – GJ Pays Riolais – GJ Rudipontain – Racing Besançon – Vesoul FC

- **U17R (28 équipes)** (4 groupes de 7)

Groupe A : Avallon FCO – Auxerre AJ – Dijon USC – Fontaine d'Ouche – GJ AFGP58 – Gron Veron – GJ Sens

Groupe B : Champagnole – Chevigny AS – Jura Dolois Football – Louhans Cuiseaux FC – Mâcon FC – Maconnais UF – Paray USC

Groupe C : GJ Doubs Centre Foot – Besançon Football – Fontaine les Dijon FC – GJ Pays Riolais – Is Selongey Football – Les Quatre Monts – St Vit US

Groupe D : GJ Monts Vallées – GJ Rudipontain – Exincourt Taillecourt – Morteau Montlebon – Rougegoutte – Sochaux US – Valdahon Vercel

➤ **U16R (36 équipes)** (4 groupes de 7 et 1 groupe de 8)

Groupe A : Appoigny ES – Auxerre AJ 2 – Auxerre Stade – Dijon USC 2 – Fontaine les Dijon FC 2 – GJ Sens 2 – Is Selongey 2

Groupe B : Crèches JS – GJ AFGP 58 (2) – GJ HL2S – Gueugnon FC – Maconnais UF 2 – Montceau FC – SNID

Groupe C : Beaune AS – Chalon FC 2 – Jura Dolois Football 2 – Jura Lacs – Jura Sud Foot – Lons le Saunier RC – Louhans Cuiseaux FC 2

Groupe D : Belfortaine ASM – Chatenois les Forges US – GJ Rudipontain 2 – Morteau Montlebon 2 – Ornans – Pontarlier CA – Sochaux US 2

Groupe E : Dijon ASPTT 2 – Besançon Football 2 – GJ Pays Riolais 2 – Grand Besançon FC – Noidans FC – Racing Besançon – St Apollinaire AS – Vesoul FC

➤ **U15R (27 équipes)** (3 groupes de 5 et 2 groupes de 6)

Groupe A : Auxerre AJ – Auxerre Stade – Cosne USC – Dijon ASPTT – GJ Sens

Groupe B : Chalon FC – Gueugnon FC – Maconnais UF – Montceau FC – Nevers FC

Groupe C : Champagnole – Jura Dolois Football – Juras Sud Foot – Lons le Saunier RC – Pontarlier CA – Racing Besançon

Groupe D : Besançon Football – Dijon FCO – Fontaine les Dijon FC – Fontaine d'Ouche – St Vit US

Groupe E : Belfortaine ASM – E. Haute Lizaine Pays Héricourt – Morteau Montlebon – Sochaux Montbeliard FC – Valdahon Vercel – Vesoul FC

➤ **U14R (24 équipes)** (4 groupes de 6)

Groupe A : Auxerre AJ 2 – Dijon USC – Fontaine les Dijon FC 2 – GJ AFGP58 – Joigny US – Onze St Clément

Groupe B : Chalon FC 2 – Dijon FCO 2 – Gueugnon FC 2 – Louhans Cuiseaux FC – Maconnais UF 2 – Montceau FC 2

Groupe C : Besançon Football 2 – Dijon ASPTT 2 – GJ Pays Riolais – Jura Dolois Football 2 – Noidans FC – Racing Besançon 2

Groupe D : Belfortaine ASM 2 – Grand Besançon FC – Morteau Montlebon 2 – Pontarlier CA 2 – Sochaux Montbeliard FC 2 – Vesoul FC 2

Le Conseil d'Administration valide ces groupes à l'unanimité.

## 5 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2021-2022

Christian PERDU, Trésorier Général, présente le projet de dispositions financières pour la saison 2021-2022. Les modifications concernent uniquement le rajout de la licence volontaire. Il a été procédé à des modifications de forme pour plus de lisibilité, en particulier concernant les licences (**Annexe 8**).

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les Dispositions Financières pour la saison 2021-2022.

## 6 – COMMISSIONS RÉGIONALES

### 6.1 – COMMISSION RÉGIONALE D'ARBITRAGE

Conformément à l'article 5 du Statut de l'Arbitrage et à l'article 1 du Titre 1 du Règlement Intérieur de la Commission qui stipule que « *le mandat des membres est renouvelable chaque année* », le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité, membres de la **Commission Régionale d'Arbitrage** au titre de la saison 2021-2022, les personnes suivantes :

**Président** : Laurent KLIMCZAK

**Vice-Président** : Didier VINCENT

**Secrétaire** : Amandine MENIGOZ

**Membres du bureau** : Stéphane BONARDOT (*Représentant des arbitres au CA*)

Michel DI GIROLAMO

**Membres** : Julien AUBE, Pierre BOLLET, Thierry MUNINGER (*Représentant des Educateurs*)  
Régis CHAMPET, Corinne LAGRANGE, Alexandre PERREAU-NIEL, Patrick  
PONSONNAILLE (*Membre n'ayant jamais arbitré*), Christophe TORRES

Les 7 Présidents de CDA (avec voix consultative)

Les CTRA (avec voix consultative)

### 6.2 – CONSEIL AUX CLUBS

Le Conseil d'Administration nomme Patricia BEAURENAUD comme membre de la Commission.

**Présidente** : Joëlle PARISOT

**Vice-Président** : Fabrice JACQUES

**Membres** : Patricia BEAURENAUD, Florence BRUNET, Jean-François GONDELLIER, Bernard PAUTONNIER, Christian PERDU, Michel SORNAY

Au titre des Salariés : Vincent SZMATULA

Référente Administrative : Amélie PARIZE

## 7 – ARBITRAGE

### 7.1 – AFFECTATION DES ARBITRES POUR LA SAISON 2021-2022

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications de Laurent KLIMCZAK, valide la composition des groupes d'arbitres de Ligue pour la saison 2021-2022 comme suit :

**Groupe Régional Elite (16)** :

Madame et Messieurs BARREAU Luc, BROBECK Pierre-Marie, COLLIN Alexandra, COUILLAUD Nicolas, FLECHE Nicolas, GUILLON Alexis, HUOT-MARCHAND Yohan, HUSADZIC Sanel, MATHIEU Florian,

MICHELET Emmanuel, NEGHLIZ Chakib, PAYA Corentin, PLAT Maxim, POURCHOT Quentin, RAFFESTIN Théo, ROCHE Mickaël.

**Groupe Arbitres R1 (24) :**

Mesdames et Messieurs ALMI Jimmy, BAGROWSKI Céline, CHOPARD Antoine, CIPRIAN Patrick, DROUHARD Valentin, EL IDRISSEI Mourad, GARNIER Romain, GIANCATARINA Christophe, GIL Alexis, GUILLEMIN Florence, HAVARD Jérémy, HUERTAS Pierre, JANOT Mickaël, JOURDHIER Damien, LANOIX Christophe, MALKI Hakim, MAZZOLA Sylvain, MOUGEOT Emilie, PINGUET Mathieu, RIVIERE Steve, ROUGINAT Damien, RUBINO Alexandre, SIMARD Fabrice, VUITTENEZ Jérôme.

**Groupe Arbitres R2 (30) :**

Mesdames et Messieurs ALZINGRE Sébastien, BELHADJ Ahtman, BILLOD Florian, BOUVERESSE Lilian, BUTTEFEY Jean-Luc, CROSSON Julien, DA COSTA Jorge, DEBBICHE Billel, EL BOUAYADI Mimoun, ES SBITI Brahim, FRONT Mathilde, GARRET Hervé, GOBEROT Sébastien, GONCALVES Anthony, HAMDAROUI Salah Eddine, JERONIMO Evan, KALAA Mickaël, LAHOUZI Boudjema, LAMBERT Baptiste, LECOEUCE Ombeline, LOUVRIER Eric, MARSIGLIA Joan, MOREAU Sébastien, NENING Ludovic, PINET Quentin, PLAT Aurélien, POMATHIOD Stéphane, SIMON Corentin, VIGEOLA Emil, ZELFA KAALA Malik.

**Groupe Arbitres R3 (39) :**

Messieurs AKAROUCHE Sofian, AYMOUNIN Steeve, BAILLY Thomas, BAUDOT Mickaël, BAUDOT Timothé, BOILEAU Antoine, BRAY Mickaël, BRUARD Alain, CLERE David, CORNEILLE Antoine, DESGRANGES Yannick, FACHAUX Yann Eric, FERREIRA Marcio Filipe, FERREIRA Philippe, FREVILLE Roland, GECICI Deniz, GRISEY Pascal, GROSSENBACHER Marc, GUILLAUME Quentin, LALARME Yannick, LEBBADA Ismail, LEBLANC Jérémy, LOREAU Jérôme, MARINIER Alexis, MENEAU Sylvain, MOLINES Maxime, MONNIER Antoine, PARRENIN Edouard, RENARD Maxime, ROBE Sébastien, SABOT Olivier, SAHIN Ali, SANTAGATA Pascal, SERRE Nathan, VERNIER Jean-Philippe, VIE Guillaume, VIECELI Frédéric, VIRET Stéphane, ZERBIB Quentin.

**Groupe Arbitres Assistants Elite (6) :**

Messieurs FEVRE Sébastien, GALLY Fabien, ISABEY Antoine, MALDOU Adil, TABOUREAU Gilles, THERY SIMONIN Valentin.

**Groupe Arbitres Assistants R1 (20) :**

Madames et Messieurs AK Halim, BELKAID Rafik, CHATON Aurélien, COULIBALY Gaoussou, DEVILLIERS Yohan, FANNI Jean-Pierre, GAUTHIER Emmanuel, JACOT Clément, JUNG Cédric, LAMBERT Anthony, LAMBERT Guillaume, PERRIN Sylvain, REMOND Cyrille, RIPPES Vincent, SIMARD Sébastien, TAHANI Ahmed, THIBERT Valérian, TODESCHINI Valérie, VACHEZ Alexandre, YUKSEL Omer.

**Groupe Arbitres Assistants R2 (34) :**

Messieurs AIT MHAND Rachid, AMHIS Aghiles, ARCHINARD Christopher, BANDERIER Amaury, BELIOT Ludovic, BOISOT Ludovic, BOURG Fabien, DONAT Mathias, FERREIRA Adrien, FOUAD Khalid, GRIVET Patrick, GROS Nicolas, GUNDES Alain Hanifi, HAMOUCHE Fateh, HENRY David, ILDIZ Yusuf, KHELILI Abdelkader, KHELILI Farid, LADRAA Amine, LAROCLETTE Yann, LECHINE Bertrand, MIGUET Johan, MORAIS Alexandre, NOIRET David, NORMAND Sébastien, PRITZY Laurent, SANSANESE Sébastien,

SELLAK Rachid, SID Sophiane, SIMONNET Maxence, TSEVI Koffi, VAUBOURG Estelle, YURDAKON Yüksel, ZMIRLI Mahmoud.

**Candidats Arbitres de Ligue R3 (16) :**

Messieurs BALLAND Tristan, BOULET Etienne, BROSSARD Océane, DAME Romain, DANTON Yannick, DECAILLOZ Florian, DEMONCAY Mathilde, DUCROIZET Yann, FERREIRA Carlos, LAURENT Rémi, MARJOLET Clémentin, MICHAUD Laurent, NOTIN Geoffrey, PRINCET Maxime, ROBBE Dorian, ROULOIS Hugo, SAHRAOUI Bilal, SAHRAOUI Adel, SIMON Enzo, TCHAKMAKDI Mohamed-Yacine, THOMAS Olivier, YUKSEL Muharrem.

**Candidat Arbitres de Ligue (JAL) devant passer l'examen théorique de ligue le 28 août 2021 :**

BUNK BUTET Théo, HUEL Théo, PENNORS Paul, DEMONCAY Elian.

**Jeunes Arbitres de Ligue (63) :**

Mesdames et Messieurs ADAM Kelvin, AMARAL Ronan, BAVARD Elisa, BAZIN Louis, BLONDAIN Lenny, BONNET Samuel, BOUADOU Hugo, BRAGE Nolan, BROSSARD Océane, BRUGNAUX Célia, BRUNERIE Mathieu, BUNK BUTET Théo, CAMPENET Quentin, CONNANT Cyril, COSTE Clément , DANEL Léa, DEMONCAY Elian, DEMONCAY Mathilde, DUGOURD Césaire, ERDAS Eren, FIASCO Jérémy, FIGARD Mathias, GAIN Marine, GAUDILLAT Yanis, GILBERT Lucas, GILLET Thomas, GOMBIK Solène, GRILLAS Florient, HUBERT Alexandre, HUEL Théo, IBNTABIT El Mahdi, JANOT Hugo, JOLY Marie-Lou, JUPILLE Romain, LANOIX Simon, LAURENT Rémi, LE BARRE Baptiste, MAILLET Arthur, MAITRE Evann, MALBRUNEAU Alexis, MARCELIN Noémie, MOUTHON Samuel, NAFIL Riyas, OZEN Niyazi, PENNORS Paul, PERRARD Clément, PERRAULT Thomas, PEUTIN Yann, POURRON Lilian, ROLLAND Jérémy, ROUSSEL Clovis, SAHRAOUI Adel, SAHRAOUI Bilal, SANTAGATA Maxime, SCHWAB Yann, SEDRATI Omar, SIMOES Emmanuel, SIMONET Thomas, TEIXEIRA Mila, UBINA Esteban, VENNE Arthur, VORILLION Kevin, ZEROUKI Soufiane, ZMIRLI Yacine.

**Arbitres Futsal R1 (17) :**

Messieurs BELHADJ Ahtman, BELKAID Rafik, COUILLAUD Nicolas, DEGAND Frédéric, DERVAUX Alban, DESGRANGES Yannick, DUJARDIN Nicolas, FOUAD Khalid, GARRET Hervé, GERAULT Aurélien, GIANCATARINA Christophe, GUILLAUME Quentin, LANOIX Christophe, PICHOT André, TAHAROUNT Belkacem, THIBERT Valérian, VIECELI Frédéric.

**Arbitres Futsal R2 (19) :**

Mesdames et Messieurs BOISOT Ludovic, BRUOT Mathieu, CACCAMO David, CLERCELET Mickaël, DA ROCHA Isaac, DEMONCAY Mathilde, FANNI Sébastien, IKOLLO NDOUMBE Paul, LEBLANC Jérémy, LEMQADDEH Nourredine, LIGIER Julien, MEILLER Marianne, OCAK Ozkan, OZEN Niyazi, RABIA Djamel, RIBEIRO PINTO Armando, SIMONIN Patrick, TSEVI Koffi, VAUBOURG Estelle.

**7.2 – OBSERVATEURS D'ARBITRES 2021-2022**

Laurent KLIMCZAK propose au Conseil d'Administration comme Observateurs d'arbitres seniors, jeunes et futsal pour la saison 2021-2022 les personnes suivantes :

***Observateurs arbitres seniors, jeunes et futsal :***

ADAM Christophe, AUBE Julien, BADET Jacques, BALAINE Gilles, BELAINOUSSI Jawad, BLAISON Alain,



BOILEAU Antoine, BOLLET Pierre, BONARDOT Stéphane, BOUTEFFAS Messaoud, BRUOT Mathieu, CARAYON Sébastien, CHAMPET Régis, CHANUDET Philippe, CIPRIAN Patrick, CLERE David, COUILLAUD Nicolas, DERVAUX Alban, DESGRANGES Yannick, DESMARECAUX Nicolas, DI GIROLAMO Michel, DUCROS Eric, FERNEY David, FESSLER Christophe, GERALDES Raphaël, GIANCATARINA Christophe, GIRARDIN Eric, GOUTRET Lucien, GUILLAUME Quentin, GUY Stéphane, KALAA Mickaël, KLIMCZAK Laurent, LAGRANGE Corinne, LAMBOEUF Denis, LIEGAULT Mathieu, LORENZO José, LOUVRIER Eric, MARTIN Gwenaël, MASSON Marc, MICHON Olivier, MIGUET Gérald, MORDIER Gaëtan, MOREL Stéphane, NEGHLIZ Chakib, NUNES Pierre, OCAK Huseyin, ORTA Cyril, PERREAU-NIEL Alexandre, PERROT André, POURCHOT Quentin, RAVIER Claude, RIPPEES Vincent, ROCHERIEUX Joël, SALAMI Pierre, SERRE Nathan, SIMON Christophe, SOUDI Mohamed, TALLI Mehdi, THOMAS Hervé, TORRES Christophe, TURPIN Clément, VIENT Christophe, VINCENT Didier, WANIART Thierry, ZENUCH Georges, ZOLTNER Jérôme.

### 7.3 – RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CRA

Amandine MENIGOZ, Secrétaire de la CRA, présente les modifications apportées au Règlement Intérieur de la CRA. A l'issue, le Conseil d'Administration valide à la majorité (*une abstention*) ces modifications (**Annexe 9**)

## 8 – DÉLÉGUÉS 2021-2022

Michel NAGEOTTE rappelle la liste des Délégués Nationaux :

### **FFF groupe N1 :**

MM. KERZAZI – BARROS DA SILVA

### **FFF groupe N2 :**

Mme CENDRIER – MM. CHAKAFI – HINDERCHIETTE – MATHIEU – OUBIDA – SAAD

Puis, sur proposition de la Commission Régionale des Délégués, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la liste des Délégués pour la saison 2021-2022.

### **Régionaux A :**

Mme NAGEOTTE – MM. BATTAGLIA – BERQUIER – BIERLA – ELLUL – FERREUX – GIBOULET – LEJEUNE – LEMAIRE – MONNET – MOSCATO – PILLOT – RONDEAU

### **Régionaux B :**

Mme VIE – MM. CONTANT – DUPIN – FAORO – GAUTHERON – GRATEPANCHE – MATHEY – MOINGEON – PETTINI – RODRIGUES – SALVAYRE – SEGUIN – WROBLEWSKI

### **Délégués stagiaires :**

Mme GINESTE – MM. BOUFFETAS – DUTHU – FURTIN – LEMERCIER – THIBERT – ZELFA KALAA.

Par ailleurs, les Observateurs Délégués sont validés comme suit :

Tous les membres de la commission des délégués + Messieurs CUNY – CALZADA – ECHEMANN

## 9 – LABELS

Christophe NOGUES présente les travaux de la Commission Régionale réunie le 14 juin dernier. A l'issue de cette présentation, le Conseil d'Administration émet, à l'unanimité, un avis favorable pour les candidatures Labels présentées à l'**Annexe 10**

## 10 – JURIDIQUE

### 10.1 – VIE DES CLUBS

Le Conseil d'Administration prend connaissance des dossiers traités par la Commission des Statuts Règlements et Obligations des Clubs lors de ses réunions des 10, 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2021.

➤ **AFFILIATION** des clubs :

- ASSOCIATION SPORTIVE DE NOIDANS LE FERROUX – *District de la Haute Saône de Football.*
- ASSOCIATION SPORTIVE SENNECEY LES DIJON – *District de la Côte d'Or de Football.*
- UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE SASSENAY – *District Saône et Loire de Football.*
- ETOILE SPORTIVE DE CHALMOUX – *District Saône et Loire de Football.*

➤ **CHANGEMENT DE NOM** :

- F.C. LA LANTERNE devient F.C. FAVERNEY (*District de la Haute Saône de Football*)
- U.S. SAVIGNY LES BEAUNE CHASSAGNE MONTRACHET devient U.S SAVIGNY LES BEAUNE (*District de la Côte d'Or de Football*)
- C.S. ET. PHILANTROPIQUE CHARMOY devient CHARMOY FOOTBALL CLUB (*District de l'Yonne de Football*)
- F.C. NEVERS 58 devient F.C. NEVERS (*District de la Nièvre de Football*)
- F.C. ROCHEFORT AMANGE devient FOOTBALL CLUB ROCHEFORT ATHLETIC (*District du Jura de Football*)
- ENT.S.A. BROGELIENNE devient ETOILE SPORTIVE ATHLETIQUE DU BREUIL (*District Saône et Loire de Football*)
- AUXERRE SPORTS CITOYENS devient AUXERRE SPORTS CITOYEN (*District de l'Yonne de Football*)

➤ **CHANGEMENT DE TYPE** :

- UNION SPORTIVE AMICALE PORTUGAISE DE ST LOUP – *District de la Haute Saône de Football* – Passage à une affiliation « Libre »

➤ **FUSION**

- Football Club PETITE MONTAGNE

Fusion entre les clubs A.S. ARINTHOD (515303) et A.S. ST JULIEN S/ SURAN (518602) dans le cadre d'une Fusion création.

Vu l'avis favorable émis le 28/05/2021 concernant le projet de fusion,

Vu l'avis favorable concernant la fusion émis par le District du JURA,

Vu la conformité des pièces reçues,

Vu l'article 39 des R.G. de la F.F.F.,

**Le Conseil d'Administration confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par le District et la CR SROC dans son procès-verbal du 24/06/2021.**

➤ **GROUPEMENTS**

- Le Conseil d'Administration prend note de l'avis favorable donné par le District d'appartenance et la CR SROC concernant les projets de Groupements Jeunes listés ci-dessous :

**Groupement Jeunes BIÉ DU DOUBS** - *District du Doubs Territoire de Belfort*

**Groupement Jeunes LA SAVOUREUSE** - *District du Doubs Territoire de Belfort*

**Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces créations de Groupements.**

- Le Conseil d'Administration prend note de la radiation des Groupements Jeunes listés ci-dessous :

**GJ AVANNE AVENEY MONTFERRAND-LE-CHATEAU GRANDFONTAINE** à la suite d'une non-reconduction.

**GJ PETITE MONTAGNE** à la suite d'une fusion création.

**GJ JURA SERRE** à la suite d'une non-reconduction.

**GJ LARIANS ROUGEMONT** à la suite d'une non-reconduction.

## 10.2 – STATUT DE L'ARBITRAGE

Jean-Marie COPPI fait part aux membres du Conseil d'Administration de l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage de la FFF qui prévoit que « *les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires* »,

Le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide que :

- Pour la saison 2021/2022, le nombre minimum de matchs à diriger est de 20 pour les arbitres seniors et « jeunes arbitres » et de 10 pour les « très jeunes arbitres ». Les règles de mutualisation s'appliqueront comme précisé dans l'article 33 des Règlements de la Ligue.

- Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison en cours, avant le 31 octobre, le nombre minimum de rencontres à diriger sera de 10.

Par ailleurs, conformément à **l'article 48.3 du statut de l'arbitrage de la FFF** qui stipule que « *la date limite du dépôt de candidatures est laissée à l'initiative des Ligues* »,

Le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide, à l'unanimité que :

- La date limite de dépôt des candidatures arbitres est fixée au **1er décembre** de la saison en cours.

Par ailleurs, au titre **l'article 45 du statut de l'arbitrage de la FFF**, relatif aux Arbitres Supplémentaires ouvrant la possibilité d'obtenir un ou deux joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « *mutation* », le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le fait que les clubs bénéficieront, pour la saison 2021-2022, de leur situation au 30 juin 2020 (*cf. procès-verbal de la SROC du 4 juin 2020*).

## 10.3 – RÈGLEMENTATION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES : MODIFICATIONS FÉDÉRALES

Le Conseil d'Administration acte les modifications fédérales suivantes :

### *Chapitre 5 : Obligations terrains et installations sportives*

---

#### ARTICLE 35 – OBLIGATIONS REGIONALES - TERRAINS ET INSTALLATIONS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique les dispositions fédérales en ce domaine dans leur intégralité.

Les terrains de football et installations sportives utilisés pour l'organisation des compétitions régionales officielles sont ainsi définis :

- Niveau **T3** : Installations sportives minimales pour le Championnat R1
- Niveau **T5** : Installations sportives minimales utilisées pour les autres compétitions régionales et pour le niveau supérieur de District.
- Niveau **T6** : Installations sportives utilisées dans les autres compétitions.

Les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation des compétitions régionales officielles sont ainsi définies :

- Niveau **E3** : Installations éclairages minimales recommandées pour la R1
- Niveau **E5** : Installations éclairages minimales utilisées pour les autres compétitions régionales et de District.

Pour l'application de l'article 143 des Règlements Généraux, il ne pourra être formulé de réserves au sujet des installations sportives que 45 minutes au plus tard avant l'heure officielle du coup d'envoi du match ».

---

#### « ARTICLE 165 - TERRAINS.

##### **Désignations**

1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf, dans les cas prévus aux paragraphes 2 et 3 ci-après.

2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire s'est déplacée au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

##### **Choix**

Tous les clubs de la Ligue et de ses districts sont habilités à s'engager en Coupe de France et à recevoir sur un terrain, classé niveau **T6** minimum aux deux premiers tours de l'épreuve, en fonction de l'organisation fixée par la commission régionale compétente.

A partir du 3ème tour et jusqu'au 6ème tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé en niveau **T5** minimum. A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 2 jours après le tirage au sort pour trouver un terrain de repli classé sinon il devra jouer chez l'adversaire

Dès lors qu'un club de National 3, National 2, National 1 est désigné club recevant, la rencontre devra se dérouler sur un terrain en niveau **T3** minimum.

En cas de dossier de terrain en instance de classement, la décision concernant le déroulement de la rencontre intéressée sera prise par la commission compétente après avis de la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre peut être inversé par la commission ».

#### 10.4 – OBLIGATIONS D'ÉQUIPES DE JEUNES

Décision relative aux conséquences de la « saison blanche » sur l'application de certaines dispositions des textes régionaux.

Vu les Statuts et les Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les Règlements de la LBFCF,

Le Conseil d'Administration de la LBFCF,

**Rappelle** que lors de sa réunion du 24 mars 2021, le COMEX de la F.F.F. a décidé de prononcer l'arrêt définitif des compétitions de la saison 2020/2021 et d'acter le fait qu'il n'y aurait donc ni accessions ni relégations pour la saison en cours, dans les championnats concernés par cette décision de « saison blanche »,

**Rappelle** également que dans son procès-verbal du 6 mai 2021, le COMEX de la F.F.F. a fixé certaines règles concernant les obligations d'arbitres et d'éducateurs, sans pour autant aborder le sujet des obligations d'équipes de Jeunes.

**Considère** dès lors, qu'il lui revient de se positionner sur ce sujet afin de permettre aux clubs de débiter la saison 2021/2022 dans les meilleures conditions possibles.

**Précise** qu'un principe directeur est adopté, celui de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.

**Décide** en conséquence, que lorsque le club a été déclaré en règle lors de l'examen du mois d'octobre 2020, alors il sera considéré comme étant en règle vis-à-vis des obligations d'équipes de Jeunes pour la saison 2020/2021.

A l'inverse, le club qui a été déclaré en infraction lors de l'examen du mois d'octobre, débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.

Il est par ailleurs précisé qu'aucune amende ne sera appliquée au 30 juin 2021.

#### 10.5 – COMPÉTITIONS SENIORS M ET F – SAISON 2021/22

Vu le procès-verbal du COMEX du 16 avril 2020,

Vu le procès-verbal du COMEX du 6 mai 2021,

Vu son procès-verbal du 28 avril 2020,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la LBFCF du 26 juin 2020,

Le Conseil d'Administration,

INDIQUE que la pyramide des compétitions Seniors M et Seniors F votée par les clubs lors de l'AG du 26 juin 2020, dont ses modalités d'application, s'appliqueront en fin de saison 2021/2022 à l'identique de ce qui était prévu initialement à la fin de la saison 2020-2021.

#### 10.6 – COMPETITIONS JEUNES 2021/22 – GROUPE U16 R – AVENANT À L'ARTICLE 60

Vu le procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 17 juin 2021,

Vu l'annexe 4 du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2021,

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité, la nouvelle rédaction de l'article 60 des « CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS REGIONAUX ET INTER SECTEURS – Dispositions transitoires saison 2021/2022 »,

Extrait :

##### **« ARTICLE 60 - CHAMPIONNAT U16 REGIONAL**

*Ce championnat est ouvert aux joueurs U16 et U15 et aux joueurs U14 autorisés médicalement (article 73.1 des RG de la FFF).*

*Le championnat U16 R comprend 36 équipes sélectionnées de la manière suivante :*

*- « X » équipes des clubs engagés en Championnat U15 R lors de la saison 2020/2021 (soit un maximum de 19 équipes)*

*- « Y » équipes des clubs désignées par leurs Districts respectifs en fin de saison 2020/2021 suite aux décisions du COMEX de la F.F.F. suivant une grille de critères définis en commun (pour 20 équipes, la répartition serait la suivante : Côte d'Or : 3, Nièvre : 2, Saône et Loire : 4, Yonne : 2, Jura : 2, Doubs Territoire de Belfort : 5, Haute Saône : 2).*

*Il se déroule en deux phases, automne et printemps.*

##### **PHASE AUTOMNE :**

*La phase automne se déroule sous la forme d'un brassage court constitué de X groupes géographiques de X équipes.*

*La commission régionale compétente détermine la composition des groupes et organise les rencontres en matches aller uniquement.*

##### **PHASE PRINTEMPS :**

*La phase printemps se déroulera de la manière suivante :*

*1 groupe Elite de 8 équipes composé des deux premières équipes classées de chaque groupe de la phase automne.*

*X groupes géographiques de X équipes composés par les équipes non retenues pour intégrer la poule Elite.*

*La commission régionale compétente détermine la composition des groupes et organise les rencontres sous forme de championnat en matches aller-retour.*

*Les clubs ayant disputé ce championnat peuvent candidater aux compétitions U17 R et U18 R la saison suivante. Dans l'ordre du classement des candidatures, les clubs non retenus pour le championnat U17 R seront intégrés dans le championnat U18 R dans la limite des places disponibles ».*

## 10.7 – REGLEMENTATION GROUPEMENTS ET ENTENTES

Le Conseil d'Administration procède à l'adaptation de la réglementation concernant les Groupements et les Ententes en matière de Clubs de Jeunes et de Seniors Féminines, pour se conformer à la réglementation fédérale des articles 39 bis et 39 ter (**Annexe 11**)

Par ailleurs, dans le cadre des ententes Seniors Féminines, le Conseil d'administration,

PREND connaissance de la décision de la CR SROC du 24/06/2021 concernant la possibilité pour les ententes Seniors F d'évoluer en R2F et R3F pour la saison 2021/2022

Extrait

« Courriel du club U.S. LES FINS en date du 17/06/2021

*Pris connaissance du courriel du club U.S. LES FINS qui souhaite obtenir des informations concernant les ententes seniors féminines.*

*Vu le nouvel article 39 bis des R.G. de la F.F.F. applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,*

*Vu les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID 19 sur la saison sportive 2020/2021,*

*Vu l'intérêt supérieur du football,*

*La Commission,*

*INDIQUE que « Une équipe senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District, ou de Ligue si le District concerné n'organise pas de championnat senior féminin, excepté le niveau supérieur de Ligue. Par exception, le Comité de Direction de la Ligue est compétent pour valider la création de l'entente lorsque le District concerné n'organise pas de championnat senior féminin ».*

*DIT cependant, qu'à titre **exceptionnel et dérogatoire pour la saison 2021/2022**, les ententes Seniors Féminines seront autorisées à participer aux championnats R2F et R3F.*

*PRECISE qu'à compter de la saison 2022/2023, les ententes Seniors Féminines ne seront plus autorisées à participer en R2F conformément aux textes fédéraux.*

*TRANSMET le dossier au Conseil d'Administration de la Ligue pour approbation de la décision ».*

Ce dernier **APPROUVE** à la majorité (2 votes « contre ») la décision de la CR SROC.

## 10.8 – OBLIGATIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts Règlements et Obligations des Clubs du 24/06/2021,

**Extrait**

« Courriel du GJ PAYS RUDIPONTAIN en date du 17/06/2021

*Pris connaissance de la demande du club GJ PAYS RUDIPONTAIN qui souhaite obtenir des précisions concernant les obligations de diplômés applicables lors de la saison 2021/2022.*

*Vu le Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football,*

*Vu le règlement transitoire des compétitions jeunes applicable lors de la saison 2021/2022,*

*La Commission,*

*INDIQUE que pour la saison 2021/2022, à titre **exceptionnel et par mesure de tolérance**, les équipes évoluant dans les championnats jeunes régionaux pourront être encadrées par des éducateurs titulaires d'un BMF, sans que le club ne soit considéré en infraction avec les obligations d'encadrement technique ».*

A titre exceptionnel et au regard de l'organisation des compétitions régionales Jeunes pour la saison 2021/2022, **VALIDE** à l'unanimité la décision.

## 11 – MÉDAILLES FÉDÉRALES

Patricia BEAURENAUD présente les propositions de Médailles Fédérales 2020 (**Annexe 12**).

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces propositions et félicitent les futurs récipiendaires.

## 12 – QUESTIONS DIVERSES

### 12.1 – DESIGNATIONS DES ARBITRES REGIONAUX

Laurent KLIMCZAK évoque la problématique de désignations des arbitres de Ligue dans des secteurs géographiques excentrés.

Une réunion sera organisée par le Président, avec Laurent KLIMCZAK, Stéphane BONARDOT et Christian PERDU pour étudier les propositions de la CRA.

### 12.2 – FORMATION DES JEPS (OPTION FOOTBALL)

Sébastien IMBERT informe les membres du Conseil d'Administration que 5 candidats burgo-comtois ont été récemment reçus aux tests d'entrée en formation, à savoir :

Abdelhak EL FADIL	- <i>Jura Dolois</i>
Basile DE CARVALHO	- <i>Louhans Cuiseaux FC</i>
Médy HUGUENOT	- <i>ASPTT Dijon</i>
Damien MELICQUE	- <i>FC Montceau Bourgogne</i>
Jacques CANOSI	- <i>Champagnole</i>

Le Conseil d'Administration félicite ces cinq personnes et leur souhaite bonne chance pour leur formation.

### 12.3 – FORMATION DES DIRIGEANTS – 2020-2021

Bernard PAUTONNIER précise que se sont tenues 31 formations au titre de la saison 2020-2021 permettant de former 173 dirigeants.

**Le Président,**

**Daniel FONTENIAUD**

**Le Secrétaire Général,**

**Jean-Marie COPPI**